



Pour permettre à chacun-e de faire la FÈVE, vous pouvez devenir parrain ou marraine d'un fêveur ou d'une fêveuse !

Nous vous proposons d'alimenter un fonds de solidarité, destiné à allouer aux fêveurs et fêveuses qui en ont besoin une certaine somme d'argent. Cet argent leur est prêté selon des critères sociaux et correspond à entre 20 et 70% du prix de la FÈVE. Les fêveur-euse-s ont ensuite deux ans à partir de la fin de la formation pour rembourser cette somme.

Ensuite, selon votre souhait, l'argent vous est rendu, ou bien il est reversé au fonds de solidarité et peut donc servir à de nouveaux fêveurs et nouvelles fêveuses.

**En alimentant ce fonds de solidarité, vous permettez à chacun-e de faire la FÈVE!**

C'est aussi l'occasion de nouer un lien particulier avec un-e fêveur-euse, puisque vos coordonnées lui seront transmises, et de savoir ce qui se vit dans la FÈVE. Vous serez également convié-e à la remise des certificats en fin d'année.

Pour alimenter le fonds de solidarité, il suffit de nous envoyer la somme minimum de 100 € et le bulletin de don (ci-dessous) complété à notre adresse :

L'Arche – FÈVE, place de l'Abbaye  
38160 Saint-Antoine l'Abbaye

Pour plus d'informations, vous pouvez nous contacter au 04 76 36 48 25 ou [fève@fève-nv.com](mailto:fève@fève-nv.com)

.....  
**Je souhaite parrainer un fêveur ou une fêveuse**

Je joins un chèque de ..... €  
(chèques à l'ordre de: FÈVE (Formation et Expérimentation au Vivre-Ensemble))

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

.....

Courriel .....

Je souhaite recevoir la lettre semestrielle de la FÈVE : oui/non (rayer la mention inutile)

Fait à :

Le :

Signature :